



POUR INFORMATION

DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Cinquième rapport supplémentaire: Rapport
et conclusions de l'atelier technique sur
la grippe aviaire et le lieu de travail:
préparation et interventions****Introduction et contexte**

1. Le BIT a accueilli le 27 septembre 2006, à Genève, un atelier technique sur la grippe aviaire et le lieu de travail (préparation et interventions). L'atelier auquel ont participé des représentants des employeurs et des travailleurs et des institutions internationales a donné l'occasion d'examiner des questions décisives relatives à la sécurité et à la santé au travail, à l'emploi et aux moyens de subsistance, dans le contexte du *Plan d'action consolidé relatif aux contributions du système des Nations Unies* et sous l'angle d'une éventuelle propagation du virus de la grippe aviaire. Cet atelier a permis d'examiner pour la première fois le plan d'action récemment lancé par le système des Nations Unies dans le contexte du monde du travail.
2. Afin de prévenir une éventuelle pandémie de grippe aviaire et d'en atténuer les conséquences, les institutions des Nations Unies se sont activement employées à élaborer des plans d'intervention à l'échelle mondiale et régionale. Le plan d'action qui a été élaboré a été publié en juillet 2006. Il s'agit d'un plan renouvelable qui est mis à jour tous les six mois. Le BIT a été invité à contribuer au prochain plan d'action qui doit être révisé au début de l'an prochain. Cet atelier a permis de soumettre à l'UNSIC (Coordination du système des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine) des propositions concrètes destinées à être intégrées dans le plan d'action.
3. De par sa structure tripartite, l'OIT est une des organisations les mieux placées pour répondre aux préoccupations des gouvernements, des employeurs et des travailleurs concernant les menaces que fait peser la grippe aviaire. En plus de provoquer des pertes directes liées à l'abattage des volailles et à la baisse de la demande de produits avicoles, le risque de pandémie affaiblit des structures commerciales déjà fragiles et menace les moyens de subsistance des petits aviculteurs.
4. En ce qui concerne l'action préventive, les questions relatives aux droits des travailleurs et à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail entrent pleinement dans le champ d'action du BIT. Il est nécessaire de renforcer les capacités et de veiller à ce que des mécanismes et des

infrastructures efficaces soient en place pour combattre la grippe aviaire sur le lieu de travail dès qu'une pandémie menace de se déclarer. Les gouvernements et les partenaires sociaux aidés par les organisations internationales devraient mettre en place des structures appropriées pour faire face à une éventuelle pandémie. Les campagnes d'information auront aussi un rôle fondamental à jouer dans le combat contre les effets de la grippe aviaire. Le lieu de travail constitue un important moyen d'informer les employeurs, les travailleurs et la population en général sur les mesures de précaution à prendre et les meilleures pratiques à adopter.

Participants

Organisations partenaires de l'OIT

M^{me} Marianne Muller (UNSC), M. Sandor Beukers (UNSC), M^{me} Katinka De Balogh (FAO), M. Stephen Martin (OMS), M^{me} Jenny Bishop (OMS), M^{me} Olga B. Jonas (Banque mondiale), M^{me} Angela Raven-Roberts (UNICEF), M^{me} Anita Davies (OIM), M. Alan Leather (ISP), M^{me} Sue Longley (UITA), M. Frederick Muia (OIE), M. Mike Muller (Association du transport aérien international), M. Muarter Kock (Département de la santé du Royaume-Uni), M. David Gamper (Conseil international des aéroports).

BIT

M. Stephen Pursey (Cabinet), M. Rashid Amjad (ED/EMP), M. Alfredo Lazarte-Hoyle (ILO/CRISIS), M. Lawrence Jeffery Johnson (EMP/TRENDS), M. Igor Fedotov (SAFEWORK), M^{me} Anne Herbert (DIALOGUE), M^{me} Chantal Dufresne (CIS), M^{me} Amrita Sietaram (ACTRAV), M. John Woodall (SOC/POL), M^{me} Sabine Beckmann (ILO/AIDS), M. Seiji Machida (SAFEWORK), M^{me} Michelle Nahmias (SAFEWORK), M. Donato Kiniger-Passigli (ILO/CRISIS) et M. Ahmad Bukhari (ILO/CRISIS).

Principales conclusions

5. Il a été suggéré que le BIT continue de suivre la question sous l'angle des préparatifs et des réponses possibles. Les partenaires sociaux ont manifesté leur intérêt à maintenir cette question à leur ordre du jour et sont parvenus à un consensus sur la nécessité de porter cette question à l'attention du Conseil d'administration du BIT. Les participants sont convenus de recommander les mesures suivantes:

- Le BIT apportera son appui aux initiatives du système des Nations Unies et des pays tout en se maintenant dans le cadre défini par le plan d'action du système des Nations Unies et s'efforcera de poursuivre des programmes ciblant les sept objectifs définis dans le plan d'action.
- En conséquence, le BIT, dans le cadre des efforts du système des Nations Unies, s'occupera des questions de sécurité et de santé au travail en réunissant et en publiant des informations sur la perte de moyens de subsistance et les implications sur le marché du travail. Il soulignera également la nécessité de traiter les questions relatives aux droits des travailleurs, au dialogue social à tous les niveaux, à la protection sociale et aux pertes de revenus en cas de grippe aviaire.

- Le BIT recensera les domaines où il dispose d'un avantage comparatif et peut apporter une valeur ajoutée aux initiatives du système des Nations Unies. Il pourrait notamment recueillir des informations de première main et les diffuser par des canaux efficaces en mobilisant les partenaires sociaux.
 - Le BIT pourrait également travailler avec d'autres institutions, notamment la Banque mondiale et la FAO, pour élaborer des mesures appropriées d'indemnisation, de protection sociale et de protection des revenus.
 - Le BIT fera parvenir à la mi-octobre à l'UNSC des suggestions préliminaires à intégrer dans le plan d'action du système des Nations Unies. Ces suggestions tireront parti des apports déjà disponibles et seront améliorées après consultation des partenaires sociaux et des unités techniques du BIT.
6. Des propositions plus spécifiques ont également été formulées pour intégration dans la prochaine version du Plan d'action consolidé relatif aux contributions du système des Nations Unies. Ces propositions partent du principe que la grippe aviaire devrait être considérée comme une maladie liée au travail dans le cas des personnes qui peuvent être exposées au virus dans l'exercice de leur activité professionnelle. Le lieu de travail est donc un lieu fondamental de prévention où doivent être abordées les questions de sécurité sociale, de sécurité et de santé au travail et les préoccupations concernant les groupes vulnérables tels que les enfants, les travailleurs migrants et les agents de santé.
7. Dans l'avenir proche, l'action de l'OIT devra cibler principalement quatre objectifs du plan d'action du système des Nations Unies:
- protéger les moyens de subsistance;
 - garantir le respect des règlements sanitaires internationaux et mettre en place des systèmes d'alerte précoce;
 - renforcer les synergies entre les parties prenantes nationales, régionales et internationales;
 - fournir aux principaux décideurs des informations en temps utile et encourager les changements de comportement.

Genève, le 24 octobre 2006.

Document soumis pour information.